LOIN DES BRUITS DU MONDE...

A travers la belle région du Luxembourg belge

Qui ne fait pas de rêve, à l'approche des vacances ? On imagine, pour s'y reposer vraiment le corps et l'esprit, un coin ombreux d'antique forêt. Les bruits du monde n'atteindraient pas cette retraite, mais les concerts des oiseaux, les bruissements du feuillage en animeraient le silence.

A cette harmonie des sons répondrait celle des aromes sylvestres. On cueillerait, en jouant, le myosotis, le chèvrefeuille, les fruits sauvages. Au gré des longues songeries ou des promenades à pas feutrés sur les tapis de feuilles, l'heure, l'époque s'évanouiraient. Tout à coup, entre les hautes futaies on verrait apparaître, flâner et fuir, légers et gracieux, des animaux de légende, une biche aux grands yeux, un cerf au magnifique panache. Le son du cor retentirait lointain, telle

la voix étouffée
Du nain vert Obéron qui parle avec sa fée...

Un rêve ? Peut-être. Mais un rêve que l'on peut vivre encore.

Il existe à quelques heures d'ici, au cœur de l'Ardenne, dans la province du Luxembourg belge, une ancienne et intéressante petite ville près de laquelle il n'y a ou'un pas à faire pour que l'idyllique vision s'accomplisse. Son nom est cher aux chasseurs et aux pèlerins : Saint-Hubert ! Son site, à 460 mètres d'altitude, est une beauté que n'ont pas altérée les artifices, ni profanée les foules indifférentes. Un parc naturel la borde et puis la forêt s'offre avec ses dix kilomètres de traversée.

Pour varier l'intérêt du séjour, l'histoire et l'art sont là. Ils rappellent que

La Roche-en-Ardenne. — Vue d'ensemble
A droite, le vieux chateau (Photo Heymann.)

Saint-Hubert doit son nom au seigneur qui aimait la chasse à en oublier son salut, qui se convertit à l'apparition d'un cerf portant entre les bois une croix lumineuse, et qui devint évêque de Liége. De cette ville, le corps d'Hubert fut transféré à Andage qui prit le nom du saint et fut le siège d'une abbaye. La magnifique basilique abbatiale reconstruite en 1530 en gothique flamboyant et dont la façade « Renaissance » est de 1700, est l'un des plus beaux monuments de la contrée. Dans son trésor, elle contient notamment un morceau de l'étole du saint.

Saint-Hubert voudrait vous retenir dans sa délicieuse oasis, mais l'appel d'autres magnificences de cette nature de rêve est là, irrésistible. Ce ne sont que petites villes souriantes et nettes, pittoresquement étagées sur les flancs verdoyants ou rocheux des collines et mirant dans les eaux de jolies rivières truitesses leurs maisons de pierre grisâtre aux toits d'ardoise.

Leurs habitants se vantent d'avoir la tête dure des sangliers. Mais s'ils s'entêtent, c'est à rester simples, aimables, hospitaliers, des gens d'autrefois, c'est-à-dire de parfaits civilisés, aussi agréables que leur beau pays. Au passage de votre auto, les visages vous sourient et les mains se tendent dans un geste qui n'a rien de servile, mais qui est au contraire le mouvement instinctif d'une humanité infiniment sociable, sans haine et sans envie.

La Roche-en-Ardenne, avec son vieux château, la ville aux sept vallées, devant laquelle l'Ourthe forme un golfe, résume en elle tous les attraits et tous les caractères de cette région bénie. C'est le centre idéal du tourisme. De là, on rayonne vers les somptueuses solitudes. La nouvelle route de La Roche à Houffalize, inaugurée dimanche dernier sous la présidence de M. Poncelet, président de la Chambre des représentants ; de l'éminent gouverneur de la province, M. Van den Corput ; de M. Merget, président de la Commission nationale de la route ; de MM. Gribomont et Hérin, président et secrétaire général de la Fédération touristique ; de M. Dantine, président du Syndicat d'initiative de La Roche, facilite singulièrement ces excursions. L'une des plus remarquables conduit au site du Hérou, prodigieuse étrave schisteuse qui semble aussi l'arête dorsale de tout ce système montagneux et qui a l'air de couper l'Ourthe en six tronçons de serpent impuissants à se rejoindre. Les fées, les lutins viendraient danser au clair de lune dans ce paysage de vieux conte que l'on n'en serait pas étonné.

Dans les « fanges » de ces régions se récoltent les myrtilles, les airelles servies avec les venaisons dans de pantagruéliques repas qu'arrosent les meilleurs vins de France.

Houffalize, cachée dans plus de vingt-cinq kilomètres de forêt, se découvre au creux du sol comme un doux nid d'oiseau. Le gentil village pavoisé, son Conseil municipal en grande tenue, tous ses habitants alignés au passage de notre caravane pour lui souhaiter la bienvenue, fit aux participants des journées de la Presse, où le *Journal de Roubaix* avait l'honneur d'être le seul journal français représenté, un inoubliable accueil.

Les environs d'Houffalize ne sont qu'enchantement. De là jusqu'à Rochefort, autre cité où l'on aimerait vivre non pas seulement pour les vacances, on passe par la Baraque de Fraiture, à 650 mètres d'altitude, l'un des deux points culminants de la Belgique ; par Erezée, Bomal, Durbuy, la plus petite « ville » du monde — tout ce qui est petit est gentil. — Marche, capitale de la Famenne...

On pense n'avoir plus à s'émerveiller et c'est alors que vous est montrée l'une des merveilles naturelles du monde : la grotte de Han, antre dantesque creusé dans la montagne par les infiltrations et que traverse mystérieusement la Lesse. Les sculptures et les dentelles des stalactites et des stalagmites sont étranges et admirables. Mais, sous les alternances des éclairages et de l'obscurité, la vision devient magnifique et saisissante dans l'immense Salle du Dôme. Ceux qui chantaient et faisaient encore « les malins » tout à l'heure se taisent. Le silence est la plus grande admiration.

L'incessant grondement des eaux, le bruit, qui semble sinistre, des chaînes lancées pour l'embarquement, le vol des vampires, la barque qui apparaît avec ses passagers dans la clarté blafarde, sans ombres, une clarté d'un autre monde, font saluer avec une sorte de soulagement l'annonce, la promesse, puis la superbe réapparition du jour à la sortie de la grotte, la remontée à la divine lumière...

Saint-Hubert, en Ardenne. — La basilique

La clôture du Congrès artisanal national à Lille

Les congressistes sur le perron de l'Hôtel de Ville de Lille. (Ph. du J. de Rx.)

Samedi s'est clôturé à Lille le Congrès artisanal national qui avait attiré dans la capitale des Flandres des représentants de toutes les provinces françaises.

Pendant deux jours, les congressistes vont maintenant visiter la Belgique et nos régions.

La matinée de cette deuxième journée de congrès était consacrée au travail des Commissions.

Dans la section A étaient étudiées les questions corporatives :

« Les chambres de métiers et la définition de la notion d'artisan ». (Rapporteur, M. Huguet, président de la Chambre de métiers du Loiret) ;

« La réglementation de l'apprentissage ». (Rapporteur, M. Fernand Peter, président de la Chambre de métiers d'Alsace) ;

« Le registre des métiers ». (Rapporteur, M. Gaillard, président de la Chambre de métiers d'Indre-et-Loire) ;

« L'artisanat féminin. Un essai de rénovation des métiers français ». (Rapporteur, M. Zamanski, administrateur délégué de la Société coopérative de l'artisanat féminin à Paris).

Les questions économiques et sociales étaient réservées à la section B :

« Impôts d'Etat ». (Rapporteur, M. Puy-Gauthier, délégué régional du C.E.A.A. du Sud-Ouest) ;

« Patente ». (Rapporteur, M. Roques, délégué régional du C.E.A.A. de la région toulousaine) ;

« L'artisanat et les allocations familiales ». (Rapporteur, M. Dumont, de Lille, membre du comité de la Fédération des artisans du Nord de la France ;

« Le crédit artisanal ». (Rapporteur, M. Déliot, secrétaire général de la Fédération des artisans de Bourgogne et de Franche-Comté) ;

« Les avantages du petit jardin pour l'artisan ». (Rapporteur, M. Robert Thiriez, président de la Fédération des jardins ouvriers du Nord de la France).

Ce dernier rapport fut suivi avec un intérêt tout particulier. M. Robert Thiriez exposa les bienfaits du petit jardin au triple point de vue matériel, hygiénique et moral. Il démontra que les jardiniers avaient avantage à se grouper en société.

LA RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE

A midi, les congressistes ont été reçus à la mairie par M. Danchy, qu'entouraient MM. Coolen, Masson et Courouble.

MM. Michel Walter et Elsaesser, députés du Bas-Rhin ; Brodel, député du Nord, assistaient également à cette réception.

En remerciant la municipalité de l'aide qu'elle apporte aux artisans, M. Robert Leleu exprima l'espoir que leurs revendications puissent bientôt aboutir.

M. Danchy, de son côté, souhaita que l'apprentissage artisanal pût s'organiser définitivement.

Enfin, M. Péter rendit hommage à la vaillance de la population lilloise qui, pendant quatre ans, connut le joug allemand et souligna les traits communs à la Flandre et l'Alsace, à Lille et Strasbourg.

LA SÉANCE DE CLOTURE

La réunion de clôture s'est tenue à 15 heures, dans la salle de la Société Industrielle. Elle fut présidée par M. Fernand Peter, président du Comité d'entente et d'action artisanales, entouré de MM. Robert Leleu, président de la Fédération des artisans du Nord ; Walter, Elsaesser, députés du Bas-Rhin ; Despretz, député du Nord ; Bouton d'Agnères, conseiller de préfecture ; Thellier de Poncheville, conseiller d'arrondissement ; H. Ley, secrétaire général du Comité, etc...

M. Robert Leleu prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue aux congressistes, gens de métier, qui ont à défendre leurs franchises et leur liberté.

M. Peter donna ensuite les raisons qui militent en faveur d'un comité d'entente et d'action artisanales et fit un sévère tableau de l'époque moderne. Il fit l'historique des corporations, rappela qu'à l'heure actuelle les artisans étaient 1 million 300.000 en France, et fit l'exposé doctrinaire du programme qu'ils réclament.

Lecture fut ensuite donnée d'une remarquable étude de M. Nicolas Bourgeois sur l'inséparable ténacité que composent l'artisanat, l'idée corporative et le régionalisme.

M. Lacoste, délégué belge, présenta le salut des artisans de son pays.

M. Real, président de la Fédération des Alpes, traita du problème du travail de l'artisan et de sa protection.

M. H. Ley donna lecture des travaux effectués au cours de la matinée.

Me Noiret, en remplacement de Me Kah, lut un délicat envoi en vers de ce dernier, en l'honneur de l'artisan.

M. Despretz, député, termina la série des allocutions et des rapports en louant l'effort et l'activité des artisans.

LES MOTIONS VOTEES

Parmi les motions votées, retenons une décision « en faveur d'une action énergique auprès des parlementaires pour prendre en main la défense des intérêts du groupement et faire prévaloir les revendications des artisans ».

De plus « le Congrès national artisanal demande qu'une représentation des professions ait au plus tôt entrée aux Conseils de l'Etat afin que les professionnels soient appelés à l'élaboration de leurs propres règlements et à l'organisation de l'économie nationale ».

LE BANQUET

A 20 h. 30, les congressistes se sont retrouvés à un banquet à l'Hôtel Maréchal, présidé par M. Bouton d'Agnères conseiller de préfecture, entouré de MM. Peter, R. Leleu, A. Parmentier, Coutel, Walter, Elsaesser, députés ; Wuillaume, vice-consul de Belgique ; Dauchy, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers, conseiller municipal ; Wiart, représentant de la Chambre de commerce ; R. Thiriez, président de la Fédération des jardins ouvriers.

Au dessert, des discours ont été prononcés par MM. Leleu, Wiart, Houvenaghel, président de la Société française des architectes ; Peter, Walter, Coutel, Me Jacquin, avocat de la Fédération ; Dauchy et Bouton d'Agnères.

La Chambre vote la mise en chantier des unités de la tranche 1934 du programme naval et adopte le collectif de juin

Paris, 30 juin. — La séance est ouverte à 9 h. 35, sous la présidence de M. Moncelle. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant la mise en chantier, entre le 1er mars 1934 et le 31 décembre 1934, de la tranche 1934 du programme naval.

Le rapport de M. Pierre Appell

M. Pierre Appell, rapporteur de la Commission de la Marine militaire, justifie le projet, qui prévoit la mise en chantier d'un navire de ligne, d'un contre-torpilleur, d'un sous-marin de 1re classe, d'un sous-marin de 2e classe, soit environ 30.000 tonnes. Depuis 1922, chaque année, sauf en 1923, 1926 et en 1933, les Chambres ont voté une tranche navale destinée à remplacer progressivement les navires trop vieux. Le vote d'une tranche navale est nécessaire. Il convient même de rattraper un retard certain.

Il faut maintenir le tonnage minimum indispensable pour la puissance de notre flotte. Si un autre argument était nécessaire, on le trouverait péremptoire, dans l'effort fait par les puissances étrangères. Des indications complètes sont données à ce sujet dans le tout récent rapport sur le budget de la Marine de M. Emile Borel.

Le rapporteur expose les raisons pour lesquelles le Gouvernement et la Commission ne demandent pas un navire de ligne de 35.000 tonnes, la France reste fidèle à sa position internationale tendant à la réduction du tonnage des navires de guerre. (Applaudissements.) La dépense totale (913 millions) pour la tranche navale est inférieure à celles engagées pour les tranches précédentes. La Chambre doit être unanime à voter ce projet indispensable. (Applaudissements.)

MM. Cadoret, président de la Commission de la Marine; **de Chappedelaine**, rapporteur de la Commission des Finances, apportent à la Chambre des arguments techniques et financiers en faveur du projet. Nos « Dunkerque » sont destinés à répondre aux « Deutschland ». Les 26.000 tonnes adoptées correspondant au minimum du navire de gros tonnage offrant une grande sécurité en temps de guerre.

Les déclarations de M. Piétri

M. Piétri, ministre de la Marine, fait remarquer qu'il s'agit non pas d'une demande de crédit, mais d'une demande d'autorisation d'entretien et d'amortissement normal de la flotte. S'il est un domaine où l'économie systématique serait coupable, c'est celui de l'amortissement de la flotte.

M. Piétri. — C'est avec une entière confiance que je vous demande de reprendre le rythme normal de l'entretien de la flotte par la construction de 30.000 tonnes de navires de remplacement. Ce tonnage est même inférieur à la moyenne de nos constructions anciennes alors que les autres nations maritimes ont tendance à les accélérer.

M. Piétri remarque qu'à la veille de la Conférence de Londres la France sera la seule à ne pas avoir précipité la cadence de ses constructions.

Avec la marine anglaise, la marine française est la seule qui ait fait à la cause du désarmement un sacrifice. L'Angleterre garde la première flotte du monde, tandis que nous sommes volontairement tombés du deuxième au quatrième rang.

Je suis sûr, conclut-il, d'être compris quand j'affirme qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'assurer la sécurité du pays, sans surenchère, dans le respect de nos droits, dans la paix. (Longs applaudissements répétés).

Le ministre est vivement félicité quand il regagne sa place.

M. Doublet est vivement applaudi sur de nombreux bancs quand, après avoir dénoncé les armements allemands et l'esprit de haine contre la France des hitlériens, il déclare qu'il votera les crédits pour la défense nationale.

Après observations de MM. d'Audiffret-Pasquier et Nadaillac, le projet est adopté par 425 voix contre 120.

Les ventes de fonds de commerce

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux ventes de fonds de commerce. M. Raoul Brandon, rapporteur, monte à la tribune.

M. Raoul Brandon. — La Commission, dans le souci d'apporter sa collaboration au Gouvernement, a modifié ses conclusions premières et elle a adopté dans ses grandes lignes le projet gouvernemental. Quelques divergences subsistent néanmoins.

La suite du débat est renvoyée à cet après-midi à 15 heures. Séance levée à 11 h. 45.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Yvon Delbos.

La Chambre adopte le projet de loi tendant à réglementer l'entrée en France des vieux bateaux de pêche.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la vente des fonds de commerce.

Après discussion, la suite du débat est renvoyée à mardi matin.

Le recrutement de l'armée

Le maréchal Pétain demande la discussion immédiate du projet de loi tendant à compléter les articles 91 et 92 de la loi du 31 mars 1928, relative au recrutement de l'armée et à punir des peines correctionnelles:

1° Ceux qui provoquent au renvoi de leur livret militaire ou de leur fascicule de mobilisation les hommes appelés ou rappelés sous les drapeaux;

2° Tout disponible ou réserviste coupable de s'être mis volontairement dans l'impossibilité de représenter son fascicule de mobilisation ou d'avoir refusé de recevoir cette pièce.

Le maréchal Pétain fait remarquer qu'il n'a fait que reprendre un projet de M. Daladier, en adoucissant les sanctions prévues.

Le projet est adopté.

Le collectif de juin

Le ministre des Finances demande la discussion immédiate du projet de loi (collectif de juin), retour du Sénat.

Après la clôture de la discussion générale, un débat s'engage au sujet des récentes manifestations de Toulouse.

M. Berlia (Haute-Garonne) reproche au Gouvernement de placer dans les villes, à côté des polices municipales, une police et une gendarmerie qui contrarient les efforts pour maintenir l'ordre.

M. Sarraut répond que le Gouvernement doit assurer la liberté de la rue quand une manifestation la compromet. Le ministre de l'Intérieur relate les manifestations de Toulouse du 18 juin et rend hommage au préfet, aux gardes mobiles et aux agents pour leur sang-froid.

Le Gouvernement fait son devoir. Il compte sur l'acquiescement de tous les républicains.

La Chambre revient au collectif, dont les articles sont adoptés, conformément aux propositions de la Commission. Il retourne au Sénat. L'ensemble est adopté par 465 voix contre 115.

Puis la séance est suspendue à 20 h. 15 jusqu'à 22 h. 30.

La séance est reprise et le président annonce que le Sénat a accepté le texte de la Chambre.

La séance est levée à 22 h. 35. Séances mardi, à 9 h. 30 et 15 heures.

Le Sénat a voté le projet sur le marché du blé

Paris, 30 juin. — Le Sénat poursuit la discussion sur le marché du blé.

La séance est présidée par M. Cuminal.

A l'article 6 (incorporation de la farine de fève dans de blé), on adopte des amendements Linyer et Jacques Benoist précisant que cette farine doit provenir de la métropole aux colonies et que l'incorporation doit être mentionnée sur étiquette.

A onze heures, selon une décision sénatoriale, on interrompt le débat sur les blés; il sera repris cet après-midi.

On discute le projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1933.

Après diverses interventions, l'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 280 votants.

L'ordre du jour appelle le projet voté par la Chambre relatif au report des crédits de 1933 à l'exercice 1934. L'ensemble de ce projet est adopté à l'unanimité des 283 votants.

Séance suspendue à midi 55 jusqu'à 15 heures.

L'après-midi, la séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. Cuminal.

Le ministre de la Marine, M. Piétri, dépose sur le bureau du Sénat, le projet de loi, voté par la Chambre des députés, relatif à la prochaine tranche navale.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la défense du marché du blé.

Après le vote du projet sur le blé, la séance est levée à 18 h. 50.

Séance ce soir à 9 h. 30, pour le collectif de juin, retour de la Chambre.

La séance est reprise à 22 h. L'ordre du jour appelle la discussion du collectif retour de la Chambre. Après avoir adopté l'article 21, la séance a été levée à 22 h.20. Séance lundi à 15 heures.

Chez les Agriculteurs du Nord

Le mercredi 4 juillet, à 11 heures, à l'Hôtel Maréchal, aura lieu une réunion des agriculteurs du Nord, réunion au cours de laquelle l'ordre du jour suivant sera exposé : Installation du nouveau bureau ; discours du président ; situation économique par M. Louis Merchier, secrétaire général.

Roubaix

Aujourd'hui, dimanche 1er juillet :

Aujourd'hui, saint Martial; demain, Visitation de la Vierge.

Soleil: Lever, 4 h. 52; coucher, 20 h. 56.

Lune: Pleine lune du 27; dernier quartier le 2.

Prévisions météorologiques pour la journée du 1er juillet (Région Nord): Assez beau temps, ciel légèrement brumeux, demi ou trois quarts couvert avec éclaircies; vent du secteur Nord-Est modéré. Le maximum de température sera stationnaire.

Médecins de garde (à n'appeler qu'en cas d'absence du médecin de la famille): MM. les docteurs Van den Bosch, rue Jouffroy, 276 (Tél.: 330.30) et Delelis, rue Daubenton, 101 (Tél.: 337.40).

Pharmacies de garde: MM. Verdin, rue de la Vigne, 43 et L'Huillier, boulevard de Fourmies, 171.

Caisse d'Epargne: de 9 h. à 10 h. 30.

Œuvres de Saint-François Régis, rue Richard-Lenoir: de 10 à 12 h.

Caisse ouvrière de Sainte-Elisabeth, rue de Rocroy, 57: de 11 h. 30 à 12 h. 30.

Musée Wootz (Hôtel de Ville): de 10 h. à 12 h.

Musée de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles, de 10 à 12 h.

Bains municipaux: Piscine et Baignoires: de 6 à 11 h.

Fêtes de l'Epeule et de l'Alouette: Voir programme ci-dessous.

Médaillés et Soldats coloniaux: A 10 h. 30, assemblée trimestrielle, 136, rue de Lannoy.

Amicales Lamennais et Chanzy: à 16 h., fête d'été, rue Chanzy.

Concert de l'Amicale Jules Guesde: à 15 h., à l'Ecole.

Concert d'été au Parc Barbieux: de 16 h. 30 à 18 h. 30, par la Grande Harmonie.

Le nouveau chef-pilote du Club d'Avions légers, Roger Thuau, compte plus de 6.000 heures de vol

Depuis le 5 juin, au Club d'avions légers des Flandres, un nouveau chef pilote est en fonctions; M. Roger Thuau, né à Enghien-les-Bains, le 1er juin 1895, successeur du regretté et sympathique R. Collet, tué accidentellement au Maroc, le 1er mars.

Voici un résumé des états de service de ce pilote: Possesseur de 5 brevets, dont celui de transports publics et celui de P.S.V. (pilotage sans visibilité). Pilote pendant la guerre, blessé de deux balles

Le chef pilote Thuau

en combat aérien. Moniteur à Avord et à Villacoublay (division d'entraînement). Pilote un an sur Paris-Genève. Pilote à la Compagnie franco-roumaine et Compagnie internationale de navigation aérienne de 1920 à 1929. A fait toute l'Europe centrale, de Bucarest à Prague, par Belgrade, Vienne, etc. Voyage de Paris-Prague-Constantinople-Angora, etc. Chef de centre à Sofia pendant neuf mois. Puis 4 ans chez Farman, moniteur spécialisé au pilotage sans visibilité. On lui confie ensuite un Farman pour le présenter dans toute l'Europe. Un autre pour présenter en Chine (Hong-Kong). Ensuite chef moniteur à l'Ecole de pilotage militaire et civile, puis chef pilote à la Société des Transports aériens.

M. Thuau est chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, Croix de guerre, 3 palmes, grande médaille d'argent de l'Aéro-Club de France 1927, grande médaille de vermeil du même groupement, en 1928. Il compte à l'heure actuelle plus de six mille heures de vol.

Le club possède avec ce pilote un parfait moniteur, un navigateur éprouvé, et ce qui ne nuit en rien, un collaborateur d'un caractère et d'un extérieur très sympathique.

L'expérience et les qualités de Thuau feront merveille, nous en sommes sûr, dans ce club où les équipages accomplissent de nombreux voyages. M. Thuau sera aussi le pilote officiel de l'avion de l'A.C. N.F.

Halle Flipo: 500 g. port-salut, 4. Gruyère, 5.

Après la Journée des Mères

Le concours du Compliment à la maman

Le Comité de la Journée des Mères vient de terminer le classement du concours du compliment à la maman et il tient à féliciter les jeunes lauréats des sentiments qu'ils ont exprimés de si délicate façon à l'adresse de leur chère maman. Il estime que l'on ne saurait trop encourager une louable initiative qui permet aux enfants, quel que soit leur âge, traduire d'une façon naïve souvent, mais combien touchante, leur immense gratitude à l'endroit de leur maman.

Un prix spécial a en effet été attribué à la petite Monique Dillies, âgée de [illegible] ans et demi, dont le compliment a emporté l'unanimité des suffrages.

Les récompenses de ce concours qui consistent en livrets généreusement offerts par la Caisse d'Epargne de Roubaix, seront remis aux enfants par leurs directeurs d'écoles avant leur départ en vacances.

Prix spécial, un livret de Caisse d'Epargne de 100 fr: Monique Dillies (Route de la [illegible] de l'Ermitage); 1er prix, un livret de 100 fr.: Yvette Deverlot (Ecole rue de la Chaussée); 2e Un livret de 75 fr.: Raymond-Albert Lefebvre (Ecole rue de Rocroi); 3e Un livret de 75 fr.: Marcel Routekier (Ecole rue de Rocroi); 4e Un livret de 65 fr.: Etienne Cuylier (Externat Saint-Charles, Lannoy); 5e Un livret de 65 fr.: Yvonne Vanzuilen (Rue Pigalle et Larochefoucauld); 6e Un livret de 60 fr.: Jeanne Delachapelle (Ecole rue Clémenkermann, Sainte-Marie); 7e Un livret de 55 fr.: Fernand Vandendeck (Ecole rue Jean-Baptiste-Notte); 8e Un livret de 50 fr.: Ignace Lobry (Ecole rue Rocroi); 9e Un livret de 50 fr.: André Plouvier (Externat Saint-Charles, Lannoy); 10e Un livret de 45 fr.: Nelly Niess (Ecole du boulevard de Mulhouse); 11e Un livret de 4 fr.: Jean Poillon (Externat Saint-Charles Lannoy); 12e Un livret de 40 fr.: C. Vanhoutte, [illegible] (Ecole rue Basse-Masure); 13e Un livret de 35 fr.: René Blauwart (Ecole boulevard de Strasbourg); 14e Un livret de 35 fr.: Marie-Jeanne Dantan (Ecole rue d'Epinal); 15e Un livret de 35 fr.: Odette Prouvost (Ecole rue de l'Ermitage); 16e Un livret de 35 fr.: Pernand Carbon (Ecole rue Bourdaloue); 17e Un livret de 20 fr.: Henri Schevin (Externat Saint-Charles, Lannoy).

Le concours de ballons

Le jury chargé de ce concours a établi comme suit le classement des concurrents:

1er prix, 60 fr.: M. Raymond Vandenbusche (Rhône); 2e 50 fr.: M. André Demulder (Rhône); 3e 50 fr.: M. Gilbert Pollet (Seine-et-Loire); 4e 40 fr.: Mlle Thérèse Parvaque (Id.); 5e 40 fr.: M. Henri Vubruggie (Id.); 6e 40 fr.: M. E. Montigny (Id.); 7e Mlle Francine Barbier (Côte-d'Or); 8e 25 fr.: Mlle Simone Bénistant (Id.); 9e 25 fr.: Mlle Denise Vanhoolautt (Marne); 10e 20 fr.: M. Marcel Delocs (Aisne); 11e 20 fr.: M. Robert Bartorius (Id.); 12e 20 fr.: Mlle Colette Hoc (Id.); 13e 15 fr.: M. Albert Lequenne (Id.); 14e 10 fr.: Mlle André Lefebvre (Id.); 15e 10 fr.: M. Pierre Waltenet (Id.); 16e 10 fr.: M. Durdes (Id.); 17e 5 fr.: Mlle Beauventre (Id.); 18e 5 fr.: Mlle G. Dormen (Id.); 19e 5 fr.: M. Candas (Id.); 20e 5 fr.: Mlle Agnès Hoc (Id.).

Ces prix seront remis au siège du Comité, 2, rue de la Gare (2e étage), le jeudi 5 juillet, de 14 à 18 h. aux enfants accompagnés d'un membre de leur famille. Ceux-ci sont priés de se munir du livret de famille justifiant de leur identité.

Le Comité prie instamment les jeunes lauréats d'adresser une petite lettre de remerciements aux personnes qui ont eu l'amabilité de leur retourner leur carte de ballons. Cette carte leur sera remise le jour de la remise des prix.

NE GASPILLEZ PLUS VOTRE ARGENT
achetez aujourd'hui même une Cuisinière à gaz « JUNKER et RUM ».
DUPUIS, 28, rue Sarrail, Roubaix. 9256

Les concours d'honneur du Conservatoire national de Musique

Hier, eut eu lieu ce concours de chant

Hier samedi à 16 h. et à 20 h., se sont déroulés les concours d'honneur du Conservatoire national de musique (classe de chant).

Un grand prix à l'unanimité a été décerné à M. Michel Dens, ancien élève de M. Agnius et élève de M. Marcolin.

Deux mentions honorables ont été décernées, l'une à Mlle Cécile Decombre (classe de M. Fontaine) et l'autre à M. Modeste Dereu (classe de M. Marcolin).

Le jury était présidé par M. Fonsie, artiste de l'Opéra-Comique et de la Scala de Milan, qui chanta l'air du Barbier de Séville. L'interprétation de ce morceau souleva les applaudissements unanimes de tout l'auditoire.

Parmi les membres du jury, on remarquait MM. Bousquet, directeur du Conservatoire, Grand Prix de Rome ; Fredy, directeur des Théâtres municipaux de Lille; Dubrulle, Isoré, Selle, Lechantre, Mme Paul et Dearx, administrateurs du Conservatoire.

Lundi 3 juillet concours d'art dramatique

C'est le lundi 2 juillet à 20 h. au Conservatoire national de Roubaix, 65, rue de Soubise, que se dérouleront les concours d'honneur d'art dramatique.

Pour la première fois, la classe d'art dramatique participe au cycle des concours d'honneur.

En voici le programme :

— Yves Brochen, premier prix d'art dramatique 1930, dans: 1. « Le Barbier de Séville » (Beaumarchais), rôle du Comte Almaviva. Répliques: Barthole, M. Pierre Lemoine; Rosine, Mme Renée Boulanger-Brochen; 2. « La belle éveillée » (Franc-Nohain), rôle d'Octave. Réplique: Rose-Claire, Mlle Simone Lefebvre.

— Renée Boulanger-Brochen, premier prix

La suppression de plusieurs bureaux de douane

Le bureau de Leers (route de Néchin) (Ph. du J. de Rx.)

Par décision parue au *Journal Officiel* du vendredi 29 juin, les bureaux de douane frontière de la Marlière, à Tourcoing, de Neuville-en-Ferrain et de Leers, route de Néchin, sont supprimés, par mesure d'économie.

En réalité, cette réforme ne sera pas accomplie avant le 1er avril prochain, et comme l'indiquent les termes de l'arrêté du ministre des Finances, les agents du service actif pourront procéder à la liquidation et à la perception des droits, qui seront pris en charge par le bureau le plus voisin.

Le bureau de Leers, route de Néchin, avait pour receveur, M. Dayet, qui sera appelé à un autre poste. Entré dans l'administration des douanes en 1920, nommé commis à Halluin en 1928, puis receveur à Leers en 1932, c'est un fonctionnaire actif et serviable dont le départ sera regretté. A signaler que, depuis ces dernières années, la moyenne de la recette de ce bureau était d'environ 600.000 francs par trimestre.